L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI MATIN, 1er DECEMBRE 1876. 50me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI MATIN, 1er DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par D. E. Morphy & Son, aux Nos 17 et 19 rue Peters, groceries, vieux vins et liqueurs, tabac, etc.

Par G. Léaument, au No 69 de la rue de Chartres—un grand assortiment d'habillements d'hiver.

Par M. W. Newman, au No 63 de la rue de la Douane—bottes, souliers et brodequins.

Grande vente importante, à crédit et par catalogue, de groceries, &c.—Voir l'annonce d'encan de D. E. Morphy & Son.

SPECTACLES.

Vendredi, 1er décembre 1876.

VARIÉTÉS—Sothern dans le rôle de Dundreary.
ACADÉMIE—Maud Muller avec Mlle Geneviève Rogers.

Appel aux intérêts.

C'est un triste symptôme de la démoralisation introduite dans les mœurs politiques du peuple américain par quinze années d'un régime arbitraire et corrupteur que de voir les organes démocrates et indépendants du Nord, faire chorus à l'envi pour protester contre toute intention d'appel à la résistance. En même temps qu'ils dénoncent avec une indignation trop justifiée, les fraudes des conspirateurs radicaux et l'emploi abusif des forces militaires fédérales pour appuyer ces fraudes, ils croient devoir rassurer à l'avance, les gens timides en garantissant qu'en cas de triomphe des fraudeurs, les démocrates se soumettront et s'inclineront. C'est vouloir pousser l'amour de l'ordre et de la paix publique un peu loin que de faire savoir aux radicaux qu'ils peuvent impunément employer la force et la fraude, avec la certitude de ne rencontrer aucune résistance.

Nous ne savons jusqu'à quel point le peuple du Nord est disposé à obéir à de pareils conseils. Les circonstances peuvent, d'ailleurs, amener ceux qui les donnent à les modifier; mais pour que ceux-ci aient cru nécessaire de prendre cette attitude, il faut qu'ils aient craint de froisser un sentiment plus vivace chez le peuple du Nord que l'amour de la liberté et assurément beaucoup moins noble. Nous voulons parler de cette crainte instinctive du désordre qui pousse à se soumettre aux caprices les plus arbitraires de ceux qui ont le pouvoir en main, les gens chez lesquels la préoccupation des intérêts matériels l'emporte sur toute autre considération.

La race anglo-saxonne n'a pas le tempérament révolutionnaire; elle n'est pas aussi excitable que les races latines, mais elle est jalouse de ses droits et de ses prérogatives, comme le prouvent maints exemples de l'histoire de l'Angleterre et comme l'atteste l'existence même de cette république. Il nous semblerait donc extraordinaire que le peuple américain fût arrivé au bout d'un siècle d'existence, à un degré d'affaissement ou d'indifférence tel qu'il fût disposé à se soumettre servilement à une usurpation flagrante ou à un coup d'état militaire exécuté avec une douzaine de mille hommes. Nous croyons encore qu'il existe dans les masses assez de patriotisme et de virilité pour faire respecter envers et contre tous le verdict de la souveraineté populaire.

La position particulière de la Louisiane lui interdit de prendre aucune initiative. Sa population si indignement traitée par l'abus de pouvoir fédéral, a vainement fait appel au peuple du Nord pour obtenir protection; elle ne peut dans les circonstances présentes, qu'attendre la décision que va prendre ce peuple dans l'intérêt de l'indépendance commune. Menacé lui-même dans ses libertés politiques, le peuple du Nord saura, sans doute, revendiquer ses droits et les faire triompher.

Ce qui nous confirme dans cet espoir c'est que dans le grand débat national engagé à propos de la présidence, les intérêts matériels sont tout aussi menacés que les intérêts politiques par la conspiration radicale.

Un des journaux qui ont le plus protesté contre les procédés révolutionnaires ou contre la résistance par la force à l'usurpation, le *Herald*, vient d'adresser quelques mots d'avertissement aux négociants et aux banquiers pour leur démontrer qu'ils ont tout à redouter du succès de la conspiration. Il leur rappelle ces paroles du président Grant: "le pays ne pourrait supporter le résultat d'une élection qui serait entachée du soupçon de retours illégaux ou faux."

Dans les conjonctures actuelles, une triple éventualité se présente à l'esprit: ou l'élection de Tilden, ou l'élection de Hayes, ou un coup d'état par lequel Grant serait maintenu au pouvoir.

Si les hommes d'affaires du Nord veulent se donner la peine de bien peser les conséquences de chacune de ces trois éventualités, ils se convaincront facilement que l'élection de Tilden peut seule donner une solution satisfaisante à la crise actuelle, au point de vue de l'avenir comme au point de vue du présent.

Personne ne conteste, en effet, que Tilden n'ait 184 votes dûment acquis et une imposante majorité populaire de trois cent à trois cent cinquante mille voix. Si le vote qui lui manque, lui était concédé sur les 19 votes en litige des trois Etats du Sud, par un accord des deux Chambres du Congrès, aucune protestation, aucune contestation ne saurait s'élever contre son installation à la présidence.

Avertis par le danger que la crise actuelle aurait fait courir à la république, les deux partis devraient, pour obéir au sentiment général, établir de nouvelles garanties constitutionnelles pour la liberté et la sincérité du scrutin et régler aussi constitutionnellement, les points controversés qui auraient failli amener un conflit entre les deux Chambres et servir de prétexte au Président pour assumer de dangereux pouvoirs. Avec un Sénat républicain et une Chambre démocrate, la solution à donner à ces questions, devrait être équitable pour tous les partis.

Aucun intérêt ne peut sérieusement s'alarmer de la présidence de Tilden, car avec la perspective de réformes et d'économies importantes, le crédit national ne pourrait que s'affermir et la confiance dans l'avenir donnerait une nouvelle impulsion à l'industrie et au commerce.

Le parti républicain vaincu serait contraint pour conserver quelqu'influence de se transformer et de s'épurer et de se faire plus réformiste que la démocratie, sous peine de s'annuler complètement, ce qui donnerait lieu à la création d'un parti nouveau répondant aux besoins et aux sentiments actuels du pays et dégagé de tout le bagage de haine, de rancune, de fraude et de corruption qui aurait fait sombrer l'ancien parti républicain.

Si nous examinons, au contraire, la seconde hypothèse, celle de la proclamation de l'élection de Hayes par le président du Sénat en dépit des fraudes monstrueuses par lesquelles on lui aurait transféré les 19 votes contestés, au mépris de l'opposition légale de la Chambre des Représentants, que pouvons-nous espérer?

La Chambre ayant refusé de reconnaître une majorité à Hayes, procéderait à l'élection de Tilden, qui se présenterait le 5 mars pour prêter serment au Sénat concurremment avec son rival. En admettant que Tilden repoussé, se contentât de protester devant le pays, sa protestation appuyée de preuves nombreuses et d'une démonstration de son droit, placerait Hayes, devant le peuple dans la position d'un usurpateur, dont l'autorité serait contestée par l'une des Chambres du Congrès. N'est-il pas clair qu'une pareille situation créerait un malaise et une inquiétude universelle et amènerait une lutte ardente et passionnée entre les partis, sans parler des complications imprévues qui surgiraient pendant les quatre années de la nouvelle présidence? "Les calamités commerciales, dit le *Herald*, qui résulteraient d'un compte des votes justement suspect, sont inévitables."

Il n'y aurait à attendre, sous une présidence ainsi étayée sur la fraude et la force brutale, aucun règlement satisfaisant des questions politiques et constitutionnelles. Le parti radical, pour se maintenir au pouvoir, redoublerait de fraudes et de corruption et fournirait ainsi aux démocrates de bonnes raisons pour agiter le pays et le soulever tout entier aux élections de 1878. Ce qui se passerait dans les trois Etats maintenus sous le joug des carpet-baggers; nous n'osons en parler, tant le tableau nous paraît sombre.

En résumé, l'installation par la force de Hayes ne laisse entrevoir ni paix, ni apaisement, ni confiance, ni prospérité.

Quant à la troisième éventualité, celle d'un coup d'état par lequel Grant garderait le pouvoir, elle présente une perspective encore plus sombre de déchirements et de discordes et nous n'avons pas besoin d'y insister.

Les négociants, les banquiers, les capitalistes, les manufacturiers des grandes villes du Nord qui souffrent déjà de la crise actuelle, peuvent supputer les pertes que leur causerait la prolongation de l'incertitude jusqu'au 5 mars prochain, et celles plus considérables encore qui résulteraient du triomphe de la conspiration radicale. S'ils voient clair dans l'avenir, ils emploieront toute leur influence pour éviter au pays des calamités dont ils seraient les premières victimes.

CAROLINE DU SUD.

Les choses dans la Caroline du Sud ont pris une nouvelle tournure, comme on le verra dans nos dépêches. Les membres démocrates de la Chambre ont occupé paisiblement la salle ordinaire des séances à onze heures et, à midi, les républicains sont venus prendre leurs sièges. Une discussion paisible s'est engagée et tout faisait espérer que le différend sur l'organisation serait réglé à l'amiable, lorsque le général Ruger qui avait donné au sénateur Gordon et à Wade Hampton, sa parole d'honneur de n'intervenir qu'en cas de troubles sérieux, a signifié que, le lendemain, il ne permettrait plus aux membres démocrates des comtés Edgefield et Laurens de prendre leurs sièges.

On trouvera dans les dépêches le texte de la réponse de Gordon et Hampton, qui déclarent que les représentants siégeront jusqu'à ce qu'ils soient expulsés par la force.

Nous devons donc nous attendre aujourd'hui à voir se reproduire, avec des circonstances agravantes, la scène du 4 janvier 1875.

C'est un nouvel et audacieux défi porté au peuple américain tout entier, car c'est lui faire comprendre clairement que la législature nationale ne sera pas plus respectée que les législatures d'Etat.

LA PROTESTATION DES CANDIDATS RADICAUX DE LA PAROISSE D'ORLÉANS.—Les candidats radicaux de la paroisse d'Orléans n'ont été battus que de 10,600 voix, grâce aux fraudes nombreuses commises dans l'enregistrement et l'élection par leur parti. Cette majorité, néanmoins, est trop forte pour qu'ils puissent espérer que le bureau des retours la renverse en leur faveur. La protestation qu'ils ont présentée hier au bureau n'a donc aucune utilité pratique pour eux. Nous ne pouvons y voir qu'une manœuvre des meneurs radicaux pour fournir au bureau un prétexte apparent afin de diminuer de deux ou trois mille voix peut-être la majorité qu'ont obtenue en ville Tilden et Nicholls. Si quelqu'un des signataires de la protestation a cru bénévolement qu'elle servirait à lui donner la place convoitée par lui, il a simplement joué un rôle de dupe.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La foule qui se porte chaque soir aux Variétés s'accroît au lieu de diminuer. On sait cependant que le public de la Nouvelle-Orléans est trop peu nombreux pour se renouveler souvent. Il est donc évident qu'après avoir vu et entendu M. Sothern, on retourne au théâtre pour le voir et l'entendre de nouveau. C'est qu'aussi il est inimitable dans son rôle de Lord Dundreary. Une bonne part d'éloges revient à la partie féminine de la troupe. Miss Rose Rand et Miss Fanny Lee remplissent à merveille les rôles de Florence Trenchard et de Mary Meredith, et le public ne manque jamais de les applaudir chaleureusement. Ce soir encore, "Our American Cousin."

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Mlle Geneviève Rogers prend son bénéfice ce soir, et nous espérons que tout le ban et l'arrière-ban de ses admirateurs se donneront à cette occasion rendez-vous à l'Académie. Indépendamment du mérite de la pièce Mlle Rogers a trop de titres à la bienveillance et aux sympathies du public pour que celui-ci ne s'empresse de lui en donner un éclatant témoignage. D'ailleurs l'engagement de la charmante comédienne tire à sa fin, et ceux qui ne l'ont pas encore vue dans Maud Muller doivent profiter des dernières soirées pour aller applaudir une artiste qui non-seulement possède un talent réel mais qui s'applique de toutes ses forces à plaire au public.

DANS 3 JOURS LE GRAND TIRAGE EXTRA. ACHETEZ VOS BILLETS TOUT DE SUITE.

DISSOLUTION ET FORMATION DE SOCIÉTÉ.—On verra par un avis inséré plus loin que les deux anciennes maisons Chaffraix & Agar à la Nouvelle-Orléans, et Durraty, Chaffraix & Co, à la Havane, sont dissoutes et qu'elles sont remplacées par la nouvelle maison "Agar & Lelong" qui continuera les affaires de l'ancienne, Mr D. A. Chaffraix restant commanditaire de la nouvelle société. Ce changement de raison sociale ne peut donc nuire en rien aux relations si étendues de la première soit avec l'Europe soit avec l'Amérique du Sud, puisqu'il réunit tous les éléments de succès qui les avait créées. La nouvelle combinaison aura conséquemment les mêmes avantages et la même prospérité.

UNE ANNONCE EXTRAORDINAIRE—Nous recommandons aux dames cette annonce véritablement extraordinaire. C'est celle de la maison Danziger, rue du Canal 207, qui vendra aujourd'hui, vendredi, de 10 heures du matin à 5 heures du soir, tout son stock, avarié ou non, à des prix comme on n'en a jamais vu, à des prix qui étonneront tout le monde, et dans cette vente seront comprises les plus belles étoffes de la saison, sans aucune exception. Il y aura foule sans doute au magasin Danziger; mais nous prévenons le public acheteur que toutes les mesures sont prises pour servir promptement les demandeurs. Ainsi personne n'attendra longtemps. Aussitôt l'étoffe choisie, aussitôt l'étoffe vendue, car il faut que tout soit écoulé avant la réouverture de l'ancien magasin où toutes les marchandises seront nouvelles.

VINS, EAU-DE-VIE, LIQUEURS, FRUITS AU JUS.—Nous appelons l'attention des consommateurs sur la riche annonce de la maison Bercier et DeSmet, qui a reçu une forte consignation de vins de Bordeaux des crus les plus célèbres, de vins de Bourgogne parmi lesquels nous mentionnerons des vins de Pommard, Volnay, Clos Vougeot, Chablis, Beaujolais, des liqueurs Marie Brizard et Roger, Elixir; champagne Roederer et le fameux Dry-Dizy; du vin blanc, Haut Sauterne et quantité d'articles conservés et de fruits à l'eau-de-vie. La mention d'un seul de ces produits importés fait venir l'eau à la bouche. Avis aux amateurs!

N'ATTENDEZ PAS. PROCUREZ-VOUS VOS BILLETS. IL NE RESTE QUE QUELQUES JOURS. TIRAGE EXTRAORDINAIRE LUNDI PROCHAIN.

A nos concitoyens des Etats-Unis.

Au milieu de la crise qui règne actuellement, les soussignés, citoyens de la Louisiane, qui n'occupent ni ne demandent de places, et n'ont pas cherché à connaître l'opinion de la classe d'hommes connus sous le nom de "politiciens" croient remplir un devoir envers l'Etat qu'ils habitent, envers leur pays, en soumettant les considérations suivantes aux citoyens des autres Etats, sans distinction de partis:

Ils sont unis par la conviction qu'il est résulté beaucoup de malheurs dans le passé et que nous sommes menacés d'un grand danger par suite de malentendus qui existent entre concitoyens—malentendus qu'entretiennent des individus qui font de la politique un métier et n'atteignent leur but que quand ils ont excité une section contre une autre, une race contre une autre.

La Louisiane, depuis nombre d'années, souffre profondément de cet état de choses. Le sentiment de justice, la loyauté, si naturels au peuple, ont été tellement trompés par des exploiteurs, que les américains n'ont pas élevé la voix tandis que leurs frères, les Louisianais, subissaient une tyrannie dont aucun pays civilisé n'a, de nos jours, donné l'exemple.

Nous avons vu des aventuriers politiques bouleverser la société par la création d'un antagonisme entre les deux races; nous avons assisté à l'augmentation constante des dettes et de l'impôt, au vol en un gaspillage des deniers publics; [illegible] rité, la confiance et le crédit qui devraient exister dans une communauté sagement administrée. Deux fois, le peuple de la Louisiane, dans l'exercice des droits que lui garantit la Constitution, s'est débarrassé, par la voie du scrutin, du fardeau qui l'accablait, et, deux fois, les autorités fédérales lui ont imposé de nouveau un gouvernement oppresseur, tout en proclamant que c'était une usurpation et que l'acte était inconstitutionnel.

Le même peuple vient encore de flétrir par son vote, la même usurpation.

Aujourd'hui que les intérêts en jeu ne sont pas ceux de la Louisiane seulement, mais ceux du pays; aujourd'hui que les destinées, non de l'Etat, mais de la nation, sont entre les mains de certains officiers politiques maintenus parmi nous; aujourd'hui que les conséquences doivent être les mêmes pour tous,—il nous semble que ceux qui ont à cœur le salut de la nation et le salut de la Louisiane, sont tenus d'empêcher, autant que possible, les maux qui pourraient résulter de la situation actuelle.

1. Nous sommes intimement persuadés que la Louisiane est aussi loyale qu'aucun autre Etat de l'Union.
2. Le peuple de la Louisiane accepte, de bonne foi, la position que la guerre a faite aux personnes de couleur.
3. Il désire que les blancs et les hommes de couleur vivent ensemble, en paix. C'est là, croit-il, le seul moyen d'arriver à la prospérité. Les blancs de l'Etat n'ont aucune intention d'enlever à leurs concitoyens de couleur les droits que la loi accordent à ceux-ci, ni d'y toucher en quoi que ce soit.
4. Ils croient que la dernière campagne et la dernière élection ont eu lieu aussi paisiblement en Louisiane que dans aucun autre des Etats.
5. Ils savent que grand nombre de gens de couleur ont changé de relations politiques parce qu'ils sont de plus en plus convaincus que les intérêts du blanc sont ceux du noir en Louisiane, que le mauvais gouvernement nuit à toutes les classes et, à la longue, aux travailleurs bien plus qu'aux autres. Ils ont surtout été poussés à chercher de nouveaux soutiens parce qu'ils ont vu les individus qui sont au pouvoir détourner les sommes destinées à l'éducation de leurs enfants.
6. Ils croient avec tous les habitants de l'Etat, que la grande majorité des votes honnêtes a été donnée aux candidats démocrates conservateurs.
7. Les Louisianais sont heureux d'avoir parmi eux les officiers et les soldats des Etats-Unis lorsqu'ils y viennent, constitutionnellement, dans un but de défense, mais ils déplorent l'effet de leur présence sur les citoyens, le tort qui résulte, pour le commerce de l'Etat et particulièrement celui de la Nouvelle-Orléans, de proclamations militaires lancées à la hâte, de l'envoi de troupes et de généraux comme s'il existait ici un danger de soulèvement,—car quelle que soit l'issue de la crise, le peuple de la Louisiane ne cherchera une amélioration que dans des mesures paisibles et légales. Ce n'est pas seulement son sort qui est en jeu, c'est aussi celui de la nation. Il faut qu'il n'y ait, dans le règlement de la question, ni doute ni erreur, quant à ses actes, et au but qu'il se propose.

La solution est, à cette heure, confiée à un corps qui se perpétue lui-même, qui est au-dessus des lois de l'Etat; à un corps qui a déjà été déclaré coupable de fraudes; à un corps qui n'a de responsabilité ni devant la loi ni devant l'opinion publique; à un corps qui, jusqu'à présent, a été le vil instrument d'usurpateurs et de malfaiteurs.

C'est à nos concitoyens des autres Etats, qui, honnêtement, sans doute, mais fatalement, ont permis qu'on imposât à la malheureuse Louisiane, à la Louisiane écrasée une organisation subversive, tellement contraire à la forme républicaine de gouvernement, qui sont responsables de ses méfaits et ouvrant aujourd'hui les yeux parce que la paix et le bien-être du pays sont menacés—c'est à eux d'user de leur influence morale pour l'obliger à agir honnêtement.

Nous leur demandons encore de se rappeler que la Louisiane, quoiqu'elle ait tant souffert, et souffre encore tant, est, néanmoins, décidée à attendre, avec calme et patience, le remède qu'elle demande aux lois et à la Constitution.

Vivant sous une administration qui est une insulte au gouvernement représentatif, nous sommes impuissants à nous protéger, mais nous avons foi en l'amour que les Américains de tous les partis ont voué à la liberté constitutionnelle, nous avons foi en leur esprit de justice.

Nous avons foi en celui qui dirige les destinées des nations.

HUGH MILLER THOMPSON, Recteur de l'église Trinité.
G. RAYMOND, V. G., Administrateur du diocèse de l'Archevêché de la Nlle-Orléans.
ANT. J. JOURDAN, S. J., Pasteur de l'église de l'Immaculée Conception.
B. M. PALMER, Pasteur de la Première Eglise Presbytérienne.
JAMES K. GUTHEIM, Rabin du Temple de Sinaï.
THOS. A. ADAMS, Président de la compagnie d'Assurance Crescent Mutual.
SAM'L H. KENNEDY, Président de la banque State National.
GEO. JONAS, Président du Canal Bank.
JOHN B. LAFITTE.
R. Q. MALLARD, Pasteur de l'Eglise Presbytérienne de la rue Prytania.
GEORGE O. SWEET.
J. C. MORRIS, Président du Hibernia National Bank.
JAMES I. DAY, Président du Sun Mutual Insurance Company.
J. TUYES, Président du New Orleans Insurance Company.
JOHN J. GAINES, Président du Citizens' Bank.
M. MUSSON, Président du New Orleans Insurance Company.
J. J. IRBY.
JOHN PHELPS.

ACHETEZ MAINTENANT. N'ATTENDEZ PAS. VOUS N'AVEZ QUE QUELQUES JOURS. GRAND TIRAGE EXTRA. GROS LOT, $50,000.

CHAMPAGNE ROEDERER.—Les amateurs de bon champagne, de la bière mousseuse de Jeffrey, du Lager Beer de Miller, du Porter de Londres, de la bière de Bass et Cie., de cornichons anglais, du fromage de Stilton et de Cheshire, de biscuits anglais de diverses marques, et de maints autres articles fins et recherchés, les trouveront dans les deux magasins de MM. Solari & Sons, rue Royale 45 et rue du Camp 75.

VINS, ETC.—Mr Amédée Couturié, 30 rue Decatur, vient de recevoir par le navire Comtesse Duchatel et à vendre du vin rouge marque G. M. L., du vinaigre de Cessat et de la moutarde Désgaulx.

C'EST LA QU'EST LE BON MARCHÉ.—Je vous conseille de nouveau, si vous avez à faire une emplette de meubles, d'aller chez Jos. B. Hubbard, au coin des rues Perdido et Remparts où vous trouverez à des prix comparativement minimes, eu égard à l'élégance, la nouveauté et la solidité, tous les meubles dont vous pouvez avoir besoin, pour salon, salle à manger et chambres à coucher.

SI VOUS ETES HEUREUX—VOUS POURREZ GAGNER $50,000 AVEC $20. GRAND TIRAGE EXTRA LUNDI PROCHAIN.

—Le fameux capitaine Boyton [illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

BUREAU DES RETOURS.

Séance Publique.

Réunion du Bureau à 10h. Tous les membres sont présents, avec MM. Parker, Sherman, Clarke, Hale et Garfield pour les républicains, et MM. Palmer, Trumbull, Smith et Julian pour les démocrates.

Une protestation est lue de la part des candidats républicains aux places de la ville.

Ces messieurs demandent que les votes donnés dans la ville de la Nlle-Orléans soient recomptés avec soin avant de procéder à la compilation des retours officiels. Presque tous les tickets étaient collés d'une manière si particulière et d'une impression si serrée que les altérations dans les noms des candidats ont pu facilement échapper à l'observation si elle n'a été faite avec beaucoup d'attention. Dans la hâte où ils étaient de compter les bulletins, les commissaires, tout en n'ayant que de bonnes intentions, ont pu ne pas noter des changements favorables aux candidats du parti républicain.

Les signataires de la protestation appellent encore l'attention du Bureau sur le grand nombre de votes donnés par des personnes naturalisées quelques jours seulement avant l'élection. Leur droit est douteux, dit le document. [illegible] tion de résidence plus courte et plus facile que les citoyens natifs. La protestation exprime aussi des doutes sur le droit des votants naturalisés par la Seconde Cour de District. Dans la paroisse d'Orléans 1500 certificats de citoyenneté ont été émis en faveur d'étrangers en vertu de jugements qui ne paraissent pas avoir été signés.

Le gouv. Wells—Comme cette question intéresse les gouvernements de ville, d'Etat et des Etats-Unis, le bureau avant de la prendre en considération, désire entendre les arguments pour et contre. Il a désigné ce jour pour cela et il donnera à chaque parti une heure pour faire valoir ses arguments.

Spofford—Je voudrais présenter la motion suivante: Ordonné, que le clerc envoie chercher les retours en duplicata de la paroisse d'Orléans, déposés au bureau du Secrétaire d'Etat pour les polls de la ville que les inspecteurs n'ont pas jugé à propos d'envoyer au Bureau des retours.

Ordonné que le clerc télégraphie au greffier de la Cour de District de Tangipahoa d'envoyer les boîtes des votes dans lesquelles les retours ont été scellés.

Wickliffe—En ce qui concerne les boîtes de Baton Rouge, comment voulez-vous en disposer.

Wells—Nous nous en occuperons aussitôt que nous en aurons fini avec l'affaire actuelle.

Wickliffe—En ce qui concerne les affidavits ex-parte, je vois que vous avez fait une entrée sur les minutes. Je suppose que la même entrée sera faite pour les affaires d'Est et d'Ouest Feliciana.

Wells—Oui, monsieur.

Spofford—Cela veut dire, sans doute, que l'ordre demandé est accordé.

Wells—Oui, monsieur.

Anderson—Voulez-vous dire, Mr le président, que l'ordre est accordé?

Wells—Laissez-moi lire encore l'ordre du juge Spofford—C'est juste. Envoyez le au secrétaire d'Etat pour savoir si les retours sont là.

M. James R. Walker ouvre alors les plaidoieries par la protestation pour les candidats républicains. Il sera suivi de M. Zacharie pour les démocrates.

Après cela, le Bureau se retirera en séance secrète, les seuls membres du Bureau resteront dans la salle.

Aucun autre témoin ne sera entendu. Tous les interrogatoires, et toutes les réponses etc... devront être déposés avant vendredi à 4 heures.

Mardi matin, le vote électoral et aussi le vote d'Etat seront promulgués. Les membres du Bureau pensent que les mêmes témoignages s'appliquent aux deux votes, au vote électoral et au vote d'Etat.

Mr Jas. C. Walker parle pour les Républicains et Mr Spofford pour les démocrates. Il cite de nombreuses décisions validant les naturalisations de la Cour de district, et dit que [illegible]. Dès le moment que des certificats d'enregistrement ont été délivrés par l'inspecteur, il n'y a plus moyen de les rejeter. Il aurait fallu que cela eût été contesté avant. Le juge a parlé environ un quart-d'heure.

Le colonel Zacharie est venu ensuite. Il a démontré que les assertions de Mr Walker n'étaient pas confirmées par les témoignages et qu'elles ne peuvent être reçues que sous forme de déclarations avérées. Il cite nombre d'autorités relatives à la juridiction des cours. Il fait valoir l'autorité que la nouvelle division des cours de district avait donnée à la Seconde Cour. En terminant son argumentation Mr Zacharie fournit au Bureau une longue liste d'autorités.

Mr Walker termine alors ses arguments et le Bureau dit qu'il avisera.

EST-BATON-ROUGE.

Le gouv. Wells.—Nous sommes prêts à prendre l'affaire de Baton-Rouge, mais je voudrais connaître l'objet qu'on a en faisant venir les boîtes ici.

Wickliffe—Les feuilles de souche des retours des commissaires ont été fermées par mégarde dans ces boîtes et le superviseur n'a fait aucun relevé du vote de certains polls.

Wells—Mais voici le relevé consolidé des votes, signé par le superviseur Clover, avec l'espace pour les remarques.

Wickliffe—Cela ne se rattache pas au vote des polls, qui n'a pas été mis sur le relevé consolidé.

Le génl. Herron (de Baton Rouge). Les originaux en duplicata des retours ont été enregistrés au bureau des clercs. C'est seulement une erreur de la part du superviseur; c'était son devoir de suppléer aux polls qui manquent. Cette erreur n'a été découverte qu'après le départ du superviseur de Baton Rouge pour la Nlle-Orléans. Il me semble que la justice demande que ces boîtes soient ouvertes et que les retours de ces divers polls soient compilés suivant la loi.

Wells—Oui, monsieur, je sais cela, mais nous n'avons pas autorité pour cela, et c'est l'autorité que je demande.

McGloin—Si le superviseur ne vous fournit pas un relevé des votes donnés, vous avez le droit de les chercher partout du mieux que vous pourrez. La loi à cet égard est claire.

Wells—Un moment, un moment! Pouvons-nous aller au-delà de ce qui est devant nous? Nous devons prendre les retours du superviseur d'enregistrement. Ils sont reçus comme établissant *prima facie* ce qui s'est passé. Maintenant, si nous prenions ces boîtes et que nous examinions ces papiers, [illegible] c'est une question de savoir si le bureau a autorité pour cela. En un mot, le Bureau peut-il suppléer à ce qui manque?

Anderson—Voici les remarques du superviseur sur le relevé consolidé. (Mais nous sommes obligés de les supprimer dans l'impossibilité où nous sommes de lire la feuille qui les contient. [illegible])

[illegible]

Affaire Ethan [illegible]

Hier matin, John Ray a adressé au juge Evans une lettre [illegible]

Les marchés [illegible]

Jour d'actions de grâce.

Il n'y avait pas [illegible] hier à la Nlle-Orléans que le jour avait été désigné comme un jour d'actions de grâce [illegible]

Assemblée annuelle de la Bourse au coton.

En réponse à la [illegible]

Feu.

Mercredi soir, vers minuit, [illegible]

TEMPERATURE.

Thermomètre de C. [illegible]

—Une dépêche de Londres [illegible]

Annonce Extraordinaire!

!!!

DANZIGER.

[illegible]

Vendredi 1er Décembre,

[illegible]

Grande vente de déballage.

[illegible]

AVIS.

[illegible] CHAFFRAIX & AGAR [illegible] DURRATY, CHAFFRAIX & CO. [illegible]

AGAR & LELONG.

[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.

[illegible]

Champagne Roederer.

[illegible]

100 [illegible]

J. SOLARI & SONS.

En débarquement du navire "Comtesse Duchatel", venant de Bordeaux.

50 [illegible]

On demande

[illegible]

Jardinier.

[illegible]

Piano Pleyel.

[illegible]

ST-CYR FOURCADE,

PHARMACIEN,

Huile de foie morue de Norvège.

[illegible]

En magasin et à livrer:

[illegible]

BERCIER & DE SMET,

Marrons frais!

[illegible]

Bercier & De Smet,

U. MARINONI

[illegible]

ATTENTION

NE FAITES PAS ERREUR.

LA MAISON

"PRIX FIXES"

C. LAZARD & CO,

N'EST PLUS AU

COIN STE-ANNE ET LEVÉE,

Nos 213, 215 & 217,

VIEILLE LEVÉE

En face du Marché Français!

[illegible]

CHIFFRES CONNUS

[illegible]

C. LAZARD & CO.

GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLÉMENT.

SEUL AGENT AUX ETATS-UNIS,

26 rue Bienville Van MAIGNAN. Nlle-Orléans.

L'HUILE DE FOIE DE MORUE BRUNE

FAURE & MAILHO,

[illegible]

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

[illegible]

FINE WINES, COGNAC, OLIVE OIL

F.S TRADE MARK BORDEAUX

[illegible]

BERCIER & DE SMET, Sole Agents, 43 Decatur St.

[illegible]

J. MANDIN & Cie.,

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

37 rue Decatur - - - Nouvelle-Orléans,

GRAND VIN DE CHAMPAGNE

EUGÈNE CLICQUOT

[illegible]

LIQUEUR, "L'Ermite de Bordeaux."

HEBERT & CIE.

50 - Rue de Chartres - 50

LIVRES D'ECOLE,

PAPIER ECOLIER,

PAPIER A LETTRES,

REGISTRES,

ALMANACHS ET AGENDAS

Pour 1877.

ABONNEMENTS

A TOUS LES JOURNAUX DE

MODES.

PAPIERS PEINTS

A PRIX REDUITS.

Vache trouvée.

[illegible]

ST-CYR FOURCADE,

PHARMACIEN,

225 RUE DU CANAL.

[illegible]

My. J. MONTAGNET,

MARCHAND DE

CHARBON

Pittsburg, Anthracite et Cannel.

[illegible]

BERNHARD EFFINGER

[illegible]

Réparation de Pianos.

J. PIFFAUT,

[illegible]

Enfant perdu.

[illegible]

MARCEL DUPARC.

Maison Ste Anne,

DU DRAPEAU ROUGE,

[illegible]

E. ANGAUD.

Demande de Riz.

[illegible]

ELKIN & CO.

[illegible]

AVIS.

[illegible]

Tirages de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

LE DR. J. MATHIEU,

HOMŒOPATHISTE,

[illegible]

CHAS. E. KELLS

[illegible]

Le Dr Thos. S. EASTON.

[illegible]

Au Public.

[illegible]

Avis important aux consommateurs de Gaz!

REDUCTION DE PRIX.

DE $3 50 A $2 70.

[illegible]

Sirop Pectoral Balsamique de

DUCONGE.

[illegible]

A LOUER.

[illegible]

A louer.

[illegible]

Avis spécial.

[illegible]

Enseignement des langues anglaise et française.

[illegible]